



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2026 - 012  
Séance du 13 mars 2026

**Contrôle Interne Financier – Cartographie des risques et plan d'action**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
*Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 34*

*Nombre de membres présents : 19*

*Nombre de membres représentés : 5*

*Nombre de vote pour : 24*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

Le contrôle interne financier : cartographie des risques et plan d'action, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

## Matrice des risques COMPILATION

Processus	Procédure	Tâche/opérations	Numéro du risque	Libellé du risque	Description du risque	Objectif principal dont l'atteinte est menacée (qualité, soutenabilité)	Critère de l'objectif (critère de remise en cause)	Acteur du risque (ordonnateur / comptable / régisseur)	Origine du risque (interne ou externe)	Cotation du risque				Maîtrise des risques		
										Gravité (Impacts)			Probabilité d'occurrence	Scoring du risque (R)	Niveau de contrôle (M)	Priorité donnée (R*M)
										Financier et comptable	Légal / Juridique	Synthèse Gravité				
Suivi budgétaire	Programmation budgétaire	Mise à jour la stratégie	MP1.2	Déficit de communication des orientations retenues	La programmation initiale pourrait ne pas refléter la mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques. Des actions sont susceptibles d'être reprogrammées.	Soutenabilité budgétaire	Qualité de la programmation budgétaire initiale	ordonnateur	interne	3	2	3	3	9	3	27
Suivi budgétaire	Programmation budgétaire	Elaboration du budget	MP1.3	Manque de visibilité sur la politique d'investissement	Toutes les composantes ne communiquent pas leur programme d'investissement lors de l'élaboration du budget. La programmation pluriannuelle des investissements risque d'être incomplète.	Soutenabilité budgétaire	Qualité de la programmation budgétaire initiale	ordonnateur	interne	2	1	2	2	4	2	8
Suivi budgétaire	Exécution et suivi du budget	Veille à la bonne exécution du budget	MP1.10	Prévision d'exécution non disponible	Le recensement des dépenses et des recettes hors SCSP (Subvention pour charge de service public) ne permet pas une évaluation exhaustive et pertinente de l'exécution du budget N. Le budget peut être insincère et ne pas être validé par le contrôleur budgétaire.	Soutenabilité budgétaire	Qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne	2	1	2	2	4	2	8
Suivi budgétaire	Exécution et suivi du budget	Veille à la bonne exécution du budget	MP1.12	Absence de mise à jour de la programmation	L'actualisation de la programmation sur les projets pluriannuels n'est pas faite ou de manière erronée. Des déséquilibres budgétaires peuvent apparaître sur une ou plusieurs années d'un projet.	Soutenabilité budgétaire	Qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne	2	3	3	2	6	1	6
Suivi budgétaire	Programmation budgétaire	Mise à jour la stratégie	MP1.1	Insoutenabilité des orientations retenues	La stratégie ne reprend pas en compte les évolutions de l'environnement, des dépenses inéluctables issues des années précédentes, le cadrage pluriannuel de la politique concernée.	Soutenabilité budgétaire	Qualité de la programmation budgétaire initiale	ordonnateur	interne	3	1	2	1	2	2	4
Suivi budgétaire	Programmation budgétaire	Elaboration du budget	MP1.5	Mauvaise qualité du budget	Mauvaise appréciation des impacts budgétaires (AE CP RE) en raison d'un manque d'anticipation des dépenses ou des recettes de l'année en cours et années futures ou encore d'une mauvaise appréciation des dépenses dites inéluctables. /obligatoires. Les méthodes d'élaboration du projet de budget ne sont pas définies ou diffusées. Le budget n'est pas correctement justifié.	Qualité de la comptabilité budgétaire	Exactitude	ordonnateur	interne et externe	3	1	2	1	2	2	4
Suivi budgétaire	Exécution et suivi du budget	Veille à la bonne exécution du budget	MP1.7	Mauvaise communication entre les services	Le flux d'informations est rompu. Il y a risque d'engagements pris non connu. L'établissement est juridiquement engagé si une AE initiale est prévue.	Soutenabilité budgétaire	Soutenabilité de gestion	ordonnateur	interne	2	2	2	2	4	1	4
Suivi budgétaire	Exécution et suivi du budget	Veille à la bonne exécution du budget	MP1.8	Dépenses non prévues au budget	Des dépenses imprévues non établies au budget peuvent apparaître au cours de l'exercice, en raison d'un besoin spécifique, événement exceptionnel ou d'une mauvaise évaluation du besoin initial. Soit cet événement reporte un besoin prévu initialement, l'Engagement Juridique doit être décalé ; soit la compensation est faite par le budget disponible ce qui rend la lisibilité du suivi budgétaire difficile	Soutenabilité budgétaire	Qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne et externe	3	1	2	2	4	1	4
Suivi budgétaire	Exécution et suivi du budget	Veille à la bonne exécution du budget	MP1.11	Projets ou commandes non soldés en fin d'exercice	Les projets ou commandes ayant fait l'objet d'une AE et dont le SF n'est pas réalisé ou partiel entraînent un décalage des CP qui s'imputeront sur le prochain budget.	Soutenabilité budgétaire	Soutenabilité de gestion	ordonnateur	interne	2	1	2	2	4	1	4

Suivi budgétaire	Programmation budgétaire	Elaboration du budget	MP1.6	Imputation erronée des AE (autorisation d'engagement) CP (crédit de paiement) au budget	Le budget inscrit au sein des enveloppes de fonctionnement et d'investissement n'est pas correct en raison d'une mauvaise interprétation	Qualité des comptabilités	Imputation	ordonnateur	interne	1	1	1	3	3	1	3
Suivi budgétaire	Programmation budgétaire	Elaboration du budget	MP1.4	Prévision budgétaire non exhaustive	Difficulté à projeter un budget global au regard des données connues non exhaustives. Sont particulièrement touchés les laboratoires en fonction de l'avancement des projets de recherche (actés et en cours de négociation). Il peut y avoir une sous ou une sur estimation du budget.	Soutenabilité budgétaire	Qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne	1	1	1	2	2	1	2
Suivi budgétaire	Exécution et suivi du budget	Veille à la bonne exécution du budget	MP1.9	Irrégularité dans la gestion des projets de recherche ou projets subventionnés.	La mauvaise (ou l'absence) de justification des dépenses et d'élaboration des rapports des projets de recherche entraîne une non prise en charge des dépenses par l'organisme financeur. Il en résulte un déséquilibre budgétaire du projet financé et une perte de recette.	Soutenabilité budgétaire	Soutenabilité de gestion	ordonnateur	externe	3	1	2	1	2	1	2
Suivi budgétaire	Exécution et suivi du budget	Veille à la bonne exécution du budget	MP1.13	Non rattachement au bon exercice budgétaire	Les paiements, les encaissements dont le fait générateur s'est produit lors de l'exercice précédent ne sont pas rattachés à celui-ci. Ils s'imputent à tort au budget en cours. Non respect des principes de la comptabilité budgétaire.	Qualité de la comptabilité budgétaire	Rattachement au bon exercice budgétaire et comptable	ordonnateur	interne	3	1	2	1	2	1	2

## Matrice des risques COMPILATION

Processus	Procédure	Tâche/opérations	Numéro du risque	Libellé du risque	Description du risque	Objectif principal dont l'atteinte est menacée (qualité, soutenabilité)	Critère de l'objectif (critère de remise en cause)	Acteur du risque (ordonnateur / comptable / régisseur)	Origine du risque (interne ou externe)	Cotation du risque				Maîtrise des risques		
										Gravité (Impacts)			Probabilité d'occurrence	Scoring du risque (R)	Niveau de contrôle (M)	Priorité donnée (R*M)
										Financier et comptable	Légal / Juridique	Synthèse Gravité				
Commande publique d'achat	Prise en charge	Paiement des factures	MP3P1.37	Fraude	Conduite d'actions malveillantes donnant lieu à la réalisation d'un faux paiement, en cas de fausses factures, de surfacturation en raison d'un BdC erroné, dettes inexistantes, faux fournisseurs, contrat d'affacturage avec un faux RIB, demande de modification de RIB provenant d'un fournisseur domicilié à l'étranger non valide, et fraude au Président. La procédure mise en place au sein de l'établissement est détournée	Qualité des comptabilités	Réalité	ordonnateur/comptable	interne et externe	2	3	3	2	6	2	12
Commande publique d'achat	Prise en charge	Archivage et transmission des pièces justificatives et documents comptables	MP3P1.40	Documents comptables et pièces justificatives classés ou archivés de manière impropre ou encore détruit par erreur	L'archivage est désorganisé, les opérations ne sont plus justifiées. Il peut y avoir des difficultés en cas de contrôle.	Qualité de la comptabilité générale	Justification/Présentation et bonne information	comptable	interne	2	3	3	2	6	2	12
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Demande d'engagement	MP3P1.14	Echéancier de CP erroné	La programmation des besoins de CP est défectueuse. Mauvais évaluation des délais de livraison. Rattachement à tort.	Soutenabilité budgétaire	Qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne et externe	3	1	2	2	4	2	8
Commande publique d'achat	Réception de la commande	Attestation du service fait	MP3P1.18	Pièces justificatives manquantes ou erronées	La traçabilité des opérations n'est pas correctement réalisée. Les EJ ne peuvent être rapprochés de leurs pièces justificatives.	Qualité de la comptabilité budgétaire	Justification	ordonnateur	interne	2	2	2	2	4	2	8
Commande publique d'achat	Prise en charge	Contrôle des factures	MP3P1.28	Pièces justificatives, absentes, insuffisantes ou invalides	Les pièces justificatives de la dépense sont définies par l'arrêté du 13 avril 2016. Le risque est surtout avéré pour les dépenses se rapportant aux marchés publics formalisés.	Qualité des comptabilités	Justification - Présentation et bonne information - Exactitude-Totalité	ordonnateur/comptable	interne	2	2	2	2	4	2	8
Commande publique d'achat	Prise en charge	Contrôle des factures	MP3P1.29	Erreur d'imputation comptable de la demande de paiement	Mauvaise imputation en comptabilité générale, le cas échéant en raison d'une mauvaise imputation par nature en début chaîne ou lors d'une liquidation directe.	Qualité des comptabilités	Imputation	comptable	interne	2	1	2	2	4	2	8
Commande publique d'achat	Prise en charge	Contrôle des factures	MP3P1.32	Les contrôles ne sont pas formalisés et tracés	Difficulté en cas d'audit. Un contrôle qui n'est pas formalisé n'est pas "traçable": il est réputé ne pas exister.	Qualité de la comptabilité générale	Présentation et bonne information	comptable/régisseur	interne	2	2	2	2	4	2	8
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Demande d'engagement	MP3P1.8	Engagement non conforme aux règles	Il peut y avoir des risques de fraude aux engagements dans le cas d'abonnements fictifs ou de collusion avec le prestataire. Consommation du budget à tort. Paiement à tort.	Qualité des comptabilités	Réalité	ordonnateur/comptable	interne	1	3	2	1	2	3	6

Commande publique d'achat	Réception de la commande	Certification du service fait	MP3P1.20	Certification d'un service fait non valide	Risque de fraude en cas de collusion entre le prestataire et le service acheteur. Consommation erronée des CP.	Qualité des comptabilités	Réalité	ordonnateur/comptable	interne et externe	1	3	2	1	2	3	6
Commande publique d'achat	Réception de la commande	Certification du service fait	MP3P1.23	Certification par une personne n'ayant pas la qualité d'ordonnateur	Le service fait ne peut être certifié que par l'ordonnateur principal, un ordonnateur de droit ou encore un ordonnateur délégué de catégorie A. La certification peut être rendue caduque.	Qualité des comptabilités	Réalité/Justification/Sincérité	ordonnateur/comptable	interne	3	3	3	2	6	1	6
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Adaptation de la procédure de commande publique	MP3P1.5	Non respect de la procédure marché	Il est nécessaire de recourir à une procédure de passation d'un marché dès lors que le montant du besoin atteint un certain seuil. Mauvaise connaissance des procédures de la commande publique et des procédures internes à l'établissement. Risque de non respect du libre accès à la concurrence et à la commande publique. Le paiement peut être refusé par l'agence comptable. Risque des sanctions pénales.	Qualité des comptabilités	Justification	ordonnateur	interne	1	3	2	2	4	1	4
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Demande d'engagement	MP3P1.10	Mauvaise imputation des EJ par enveloppe	L'imputation comptable d'un engagement juridique est erronée en raison d'une mauvaise imputation de l'enveloppe (fonctionnement et investissement). Il y a un décalage entre la préparation budgétaire et l'exécution budgétaire. L'AC peut refuser la prise en compte de la facture.	Soutenabilité budgétaire	Imputation Qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne	2	1	2	2	4	1	4
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Demande d'engagement	MP3P1.11	Mauvaise imputation des EJ par destination	Risque que la donnée ne soit pas restituée dans le tableau 3 des états GBCP en dépenses par destination.	Qualité des comptabilités	Imputation	ordonnateur	interne	1	1	1	2	2	2	4
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Demande d'engagement	MP3P1.12	Engagement sans enregistrement du bon de commande	La dépense ne consomme pas d'AE au budget qu'au moment de la matérialisation de son EJ. Il y a un décalage entre la demande au fournisseur et la saisie dans l'applicatif. Non respect des règles de la dépense publique. Rapprochement avec la facture émise non conforme. Rejet de l'AG, le fournisseur n'est pas payé.	Soutenabilité budgétaire	Soutenabilité de la gestion	ordonnateur	interne et externe	1	3	2	2	4	1	4
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Demande d'engagement	MP3P1.15	Irrégularité dans la gestion des Eotp	Certaines dépenses ne sont pas imputées à l'eotp dont elles relèvent. Le suivi est erroné. Difficultés à justifier les dépenses en cas de contrôle et à récupérer les recettes dues.	Qualité de la comptabilité budgétaire	Justification	ordonnateur	interne	2	1	2	1	2	2	4
Commande publique d'achat	Réception de la commande	Certification du service fait	MP3P1.19	La certification du service fait à lieu avant le fonctionnement effectif du matériel.	Difficulté en cas de litige avec le fournisseur (refus d'intervention). Des CP sont consommés alors que le matériel ne fonctionne pas. Une dépense supplémentaire peut être nécessaire, non prévue au budget. Ce risque peut être imputable aux prestations de services (livrables et qualité attendue).	Soutenabilité budgétaire/Qualité des comptabilités	Soutenabilité de la gestion	ordonnateur/comptable	interne	2	2	2	2	4	1	4
Commande publique d'achat	Réception de la commande	Certification du service fait	MP3P1.24	Service fait certifié tardivement	Rapprochement de la facture retardé. Risque d'intérêts moratoires à payer au fournisseur.	Qualité des comptabilités	Rattachement à la bonne période	ordonnateur/comptable	interne	1	1	1	2	2	2	4
Commande publique d'achat	Engagement juridique/Réception de la commande	Archiver les pièces justificatives en fin d'opération	MP3P1.25	Pièces justificatives manquantes dans les dossiers archivés	L'archivage est désorganisé, les opérations ne sont pas justifiées. Il peut y avoir des difficultés en cas de contrôle.	Qualité de la comptabilité budgétaire	Justification	ordonnateur	interne	1	2	2	1	2	2	4

Commande publique d'achat	Prise en charge	Contrôle des factures	MP3P1.27	Absence de réception de la facture au service facturier	La réception de la facture est faite dans un autre service (émetteur du besoin) ou la facture n'est pas déposée sur Chorus-Pro. Des retards de paiement sont susceptibles d'apparaître par des délais long de transmission au sfact. Des intérêts moratoires peuvent être déclenchés.	Qualité des comptabilités	Rattachement à la bonne période	comptable	interne/externe	1	1	1	2	2	2	4
Commande publique d'achat	Prise en charge	Liquidation des factures	MP3P1.34	Absence de suivi des avances octroyées	La récupération de l'avance auprès du fournisseur n'est pas réalisée. Il y a un trop payé au profit du fournisseur.	Qualité des comptabilités	Réalité	comptable	interne	2	2	2	1	2	2	4
Commande publique d'achat	Prise en charge	Paiement des factures	MP3P1.38	Absence de prise en compte d'une opposition/cession de créance	Risque de faux paiement en raison d'une opposition ou cession irrégulière, d'un RIB erroné ou encore de pièces justificatives incomplètes	Qualité des comptabilités	Réalité	comptable	interne et externe	2	2	2	1	2	2	4
Commande publique d'achat	Réception de la commande	Certification du service fait	MP3P1.22	Erreur de saisie du service fait	La saisie erronée ou non faite entraîne un retard dans le paiement au fournisseur et le versement d'intérêts moratoires. Consommation CP à tort. La saisie erronée peut avoir pour effet de rendre la rapprochement avec la facture difficile. En cas de SF inférieur au montant de la facture peut remettre en cause la qualité des comptabilités. L'absence de saisie du SF peut entraîner le décalage du paiement au fournisseur.	Soutenabilité budgétaire- Qualité des comptabilités	Soutenabilité de la gestion-Réalité	ordonnateur/comptable	interne	1	1	1	3	3	1	3
Commande publique d'achat	Recensement du besoin	Consolidation du besoin	MP3P1.1	Perte d'information sur l'état de la demande	Il n'y a pas de réponse au besoin émis. Risque d'un engagement informel passé par téléphone. Dette probable de l'établissement vis-à-vis du fournisseur si ce dernier effectue une livraison. Risque de contentieux.	Qualité de la comptabilité budgétaire	Justification	ordonnateur	interne	1	1	1	2	2	1	2
Commande publique d'achat	Recensement du besoin	Consolidation du besoin	MP3P1.3	Non maîtrise du coût global du besoin	L'ensemble des conséquences liées à la dépense principale ne sont pas prises en compte dans l'évaluation globale nécessaire à la réalisation du besoin (frais annexes, révision de prix, TVA).	Soutenabilité budgétaire	Soutenabilité de la gestion	ordonnateur	interne	1	1	1	2	2	1	2
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Demande d'engagement	MP3P1.7	Engagement de l'établissement sans accord de l'ordonnateur ou par une personne non habilitée.	Mauvaise connaissance des règles de la dépense publique. L'engagement peut être rendu caduque s'il ne provient pas de l'ordonnateur. Contentieux possible avec le fournisseur. Risque de fraude. Si la constatation est faite au moment du contrôle de la facture par l'agence comptable, celle-ci peut rejeter la mise en paiement.	Qualité des comptabilités	Réalité / Sincérité	ordonnateur/comptable	interne	1	3	2	1	2	1	2
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Demande d'engagement	MP3P1.9	Mauvaise imputation des EJ par nature	L'imputation comptable d'un engagement juridique est erronée en raison d'une mauvaise imputation du code Nacres et de la nature de la dépense. Le bon suivi de la dépense est faussé.	Soutenabilité budgétaire	Imputation Qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne	1	1	1	2	2	1	2
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Demande d'engagement	MP3P1.13	Dépassement des crédits	Le besoin identifié a reçu validation sans vérification du budget disponible. L'émetteur s'expose à la non réponse au besoin exprimé et à la non saisie du BDC.	Soutenabilité budgétaire	Soutenabilité de la gestion	ordonnateur	interne	1	3	2	1	2	1	2
Commande publique d'achat	Réception de la commande	Attestation du service fait	MP3P1.16	Commande incomplète	Risque de non régularisation de la commande lors d'un service fait partiel, ce qui génère une consommation d'AE. Si le reste de la livraison intervient en N+ , cela entraîne un décalage de CP à prévoir au prochain budget.	Soutenabilité budgétaire	Qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	externe	1	1	1	2	2	1	2
Commande publique d'achat	Prise en charge	Contrôle des factures	MP3P1.26	Facture en doublon qui entraîne une double liquidation	Un double paiement est effectué à partir du duplicata de facture, d'un double envoi de la facture via le logiciel Chorus pro et par voie papier, ou en raison d'un mauvais archivage ou encore lié à une erreur humaine.	Qualité des comptabilités	Réalité - Exactitude	comptable	interne/externe	2	2	2	1	2	1	2
Commande publique d'achat	Prise en charge	Contrôle des factures	MP3P1.30	Demande de paiement établie au profit d'un fournisseur erroné	Il s'agit d'un risque patrimonial: paiement à un fournisseur erroné et donc décaissement à tort. L'indu peut être récupéré dans certains cas. Du point de vue du véritable créancier, cela implique des délais de paiement retardés.	Qualité des comptabilités	Réalité	comptable	interne	2	2	2	1	2	1	2
Commande publique d'achat	Prise en charge	Contrôle des factures	MP3P1.31	Faux paiement dû à un RIB erroné	Problème au niveau du référentiel de tiers qui n'est pas mis à jour. Il y a défaut de paiement par la non mise à jour des coordonnées bancaires du fournisseur. Ce qui implique un faux paiement. Il y a un risque patrimonial pour l'établissement. Dans le cadre de tiers "divergents" (inscription d'un RIB de tiers à un fournisseur donné, par exemple le cas des mandataires ou des cessions de créances), l'outil ne bloque pas l'accès à la modification des informations.	Qualité des comptabilités	Réalité	comptable	interne	2	2	2	1	2	1	2
Commande publique d'achat	Prise en charge	Liquidation des factures	MP3P1.33	La dette de l'université est mal évaluée	Le montant payé au fournisseur n'est pas correct, Un litige avec le fournisseur peut apparaître. Erreur humaine.	Qualité des comptabilités	Exactitude	comptable	interne	1	2	2	1	2	1	2
Commande publique d'achat	Prise en charge	Liquidation des factures	MP3P1.35	Retenue de garantie non décomptée ou mal décomptée	La retenue de garantie n'est pas liquidée ou est liquidée pour un montant erroné. Il y a un trop payé au profit du fournisseur.	Qualité des comptabilités	Réalité/exactitude	comptable	interne	1	2	2	1	2	1	2

Commande publique d'achat	Prise en charge	Liquidation des factures	MP3P1.36	Dettes prescrites	Les pièces justificatives produites au service facturier doivent faire apparaître : - l'année au cours de laquelle les droits du créancier ont été acquis (service fait); - le cas échéant, le fait interruptif ou le fait suspensif et l'année au cours de laquelle il est intervenu ; - en cas de suspension, l'année au cours de laquelle elle a pris fin ; - si un créancier est relevé de la prescription, la décision de relèvement de la prescription motivée et approuvée	Qualité des comptabilités	Réalité/justification	comptable	interne	1	2	2	1	2	1	2
Commande publique d'achat	Prise en charge	Paiement des factures	MP3P1.39	Carence dans la libération de la retenue de garantie	Le remboursement de la retenue de garantie précomptée par le fournisseur dans le cadre des marchés publics n'est pas réalisé en fin de période de garantie. Risque de paiement d'intérêts moratoires, Le remboursement peut être également libéré à tort ou pour un montant erroné ou encore libéré en l'absence de pièces justificatives insuffisantes ou erronées	Qualité des comptabilités	Réalité/exactitude/justification	comptable	interne	1	2	2	1	2	1	2
Commande publique d'achat	Recensement du besoin	Consolidation du besoin	MP3P1.2	Doublon des demandes	La dépense peut être engagée plusieurs fois par un manque de suivi ou d'attention. Le doublon ne pourra pas être rattaché au SF impliquant une consommation d'AE à tort. Le doublon peut entraîner une insuffisance des crédits de paiement et donc une incapacité à répondre aux autres engagements pris.	Soutenabilité budgétaire	Soutenabilité de la gestion	ordonnateur	interne	1	1	1	1	1	1	1
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Adaptation de la procédure de commande publique	MP3P1.4	Non respect du montant du marché	Le montant des besoins dépasse le montant maximum acté dans le marché. Retard de la saisie du bon de commande ou non réponse au besoin. Incidence possible en cas d'avenant. Illégalité si présence d'un avenant avec effet rétroactif	Qualité des comptabilités	Justification / Exactitude	ordonnateur	interne	1	1	1	1	1	1	1
Commande publique d'achat	Engagement juridique	Adaptation de la procédure de commande publique	MP3P1.6	Prestataire autre que le titulaire du marché	Lorsqu'un EJ est effectué auprès d'un prestataire autre que le détenteur du marché. Risque de contentieux avec le titulaire. Non respect des règles des marchés publics.	Qualité de la comptabilité budgétaire	Sincérité	ordonnateur	interne	1	1	1	1	1	1	1
Commande publique d'achat	Réception de la commande	Attestation du service fait	MP3P1.17	Commande jamais arrivée	Risque de non régularisation de la commande et consommation à tort des AE. Si la livraison intervient en N+ , cela entraîne un décalage de CP à prévoir au prochain budget.	Soutenabilité budgétaire	Qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	externe	1	1	1	1	1	1	1
Commande publique d'achat	Réception de la commande	Certification du service fait	MP3P1.21	Mauvaise certification dans le cadre d'une certification en masse	La saisie erronée entraîne un retard dans le paiement au fournisseur et peut donner lieu à des intérêts moratoires. Difficultés en cas de litige. Consommation de CP à tort.	Qualité des comptabilités	Réalité	ordonnateur/comptable	interne	3	1	2	2	4	3	

## Matrice des risques COMPILATION

Processus	Procédure	Tâche/opérations	Numéro du risque	Libellé du risque	Description du risque	Objectif principal dont l'atteinte est menacée (qualité, soutenabilité)	Critère de l'objectif (critère de remise en cause)	Acteur du risque (ordonnateur / comptable / régisseur)	Origine du risque (interne ou externe)	Cotation du risque				Maîtrise des risques		
										Gravité (Impacts)			Probabilité d'occurrence	Scoring du risque (R)	Niveau de contrôle (M)	Priorité donnée (R*M)
										Financier et comptable	Légal / Juridique	Synthèse Gravité				
Rémunération	Toutes procédures	Archivage des pièces	MP3P2.24	Pièces justificatives classées ou archivées de manière impropre	Il y a un risque de mauvaise traçabilité des opérations, mauvaises conditions d'archivage remettant en cause la sécurité et la conservation des documents. Il peut y avoir des difficultés en cas de contrôles.	Qualité des comptabilités	Justification	ordonnateur/comptable	interne	1	3	2	3	6	2	12
Rémunération	Programmation budgétaire	Suivi du budget	MP3P2.5	Carence dans le suivi des heures complémentaires et vacations	Absence de suivi des enveloppes d'HC par les composantes. Saisie irrégulière des heures (jusqu'à N-3). Impact de sur ou sous consommation du budget et rattachement au bon exercice non respecté.	Soutenabilité budgétaire	Qualité de suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne	2	1	2	2	4	2	8
Rémunération	Programmation budgétaire	Préparation du budget initial	MP3P2.1	Prévision budgétaire de la masse salariale non exhaustive	Difficulté à projeter un budget global au regard des données connues non exhaustives : recrutement en dehors des dialogues de gestion, départ en retraite, mutations, contrats étudiants, volume des HC... Il peut y avoir une sous ou une sur estimation du budget.	Soutenabilité budgétaire	Qualité de la programmation budgétaire initiale	ordonnateur	interne	2	1	2	1	2	2	4
Rémunération	Programmation budgétaire	Suivi du budget	MP3P2.3	Reprogrammation budgétaire absente ou erronée	La reprogrammation des crédits n'est pas correctement évaluée ou est absente. Une communication insuffisante peut aggraver ce phénomène : report ou retard de certains projets, recrutements non aboutis, concours infructueux, mutations... Les décisions ne sont pas	Soutenabilité budgétaire	Qualité de suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne	2	1	2	2	4	1	4
Rémunération	Programmation budgétaire	Suivi du budget	MP3P2.4	Carence dans le suivi des contrats étudiants et des vacations administratives	Le suivi de la consommation des enveloppes n'est pas assuré correctement, en cause, l'envoi tardif des états liquidatifs par les services.	Soutenabilité budgétaire	Qualité de suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne	1	1	1	2	2	2	4
Rémunération	Programmation budgétaire	Préparation du budget initial et suivi du budget	MP3P2.6	Absence de suppléance pour la budgétisation, la projection et le suivi de la masse salariale	La permanence des méthodes n'est pas assurée. Il peut y avoir des erreurs dans la préparation et le suivi du budget. Le retard dans le suivi peut ainsi s'accumuler en cas d'absence du gestionnaire.	Qualité des comptabilités	Totalité	ordonnateur	interne	3	1	2	1	2	2	4
Rémunération	Demande d'engagement	Prise en charge du recrutement	MP3P2.8	Prise en charge non terminée avant la prise de fonctions de l'agent	Des enseignements peuvent avoir lieu sans que la prise en charge du recrutement soit effective et/ou finalisée par les services de la DRH. C'est le cas notamment des vacataires. Soit le dossier n'est pas transmis (ou tardivement) par la composante soit le dossier n'a pas pu être validé par le CAC restreint faute d'instances suffisantes. L'établissement s'expose à des sanctions juridiques et la responsabilité du Président peut être engagée en cas d'accident de travail de l'agent. Il y a un risque de versement d'indemnités en cas de contentieux engagé par l'agent.	Qualité des comptabilités	Sincérité	ordonnateur	interne	1	2	2	1	2	2	4
Rémunération	Etablissement de la paie	Gestion des rémunérations principales	MP3P2.12	Réception tardive des arrêtés (titulaires)	Il y a un décalage temporel entre le changement de rattachement d'un agent et la réception de l'arrêté. La prise en compte budgétaire de l'augmentation d'échelon est erronée ce qui peut entraîner un risque de sous-consommation d'AE et de CP. Risque de surconsommation d'AE et de CP dans le cas où le rappel	Soutenabilité budgétaire	Qualité de suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	externe	2	1	2	1	2	2	4
Rémunération	Toutes procédures	Toutes les tâches	MP3P2.17	Pièces justificatives manquantes ou erronées et/ou non signées par l'ordonnateur	La justification des opérations n'est pas correctement réalisée et/ou la signature de l'ordonnateur ou l'ordonnateur délégué est absente. Il y a une carence dans la piste d'audit, les dépenses ne peuvent être rapprochées de leurs pièces justificatives. Il peut y avoir des risques de fraude. Non respect des procédures. L'agence comptable peut rejeter la mise en paiement.	Qualité des comptabilités	Sincérité	ordonnateur	interne	1	2	2	1	2	2	4

Rémunération	Etablissement de la paie	Saisie des mouvements et contrôles	MP3P2.20	Absence de suppléance formalisée pour la préparation de la paie	Il peut y avoir un risque de non-transmission des pièces justificatives et une multiplication des anomalies. L'envoi du fichier à la DRFIP n'est pas assuré pouvant générer un décalage de la mise en paiement des rémunérations et un non respect du calendrier imparti de la paie.	Qualité des comptabilités	Totalité	ordonnateur	interne	3	1	2	2	4	2	8
Rémunération	Etablissement de la paie	Déversement de la paie	MP3P2.22	Intégration tardive de la masse salariale dans SIFAC	Les données récentes ne sont pas disponibles. La qualité du suivi budgétaire est remise en cause. Risque de mauvaise interprétation de la consommation d'AE et de CP. Ce retard peut s'expliquer soit par un problème d'organisation interne, soit par un événement extérieur ou soit par un problème informatique.	Soutenabilité budgétaire	Qualité de suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne	2	1	2	2	4	1	4
Rémunération	Toutes procédures	Habilitations des SI	MP3P2.23	Les mises à jour des habilitations des SI ne sont pas régulièrement faites	Lorsqu'un agent sort des effectifs de l'université, ses habilitations SIRH ne sont pas systématiquement supprimées ou consécutives à son départ. Il peut y avoir un risque de fraude. Risque de consommation d'AE et de CP à tort. Indu de paie.	Qualité des comptabilités	Réalité	ordonnateur	interne	1	1	1	2	2	2	4
Rémunération	Rattachement des passifs sociaux	Comptabilisation des provisions	MP3P2.25	Evaluation erronée des charges à payer (CET et chômage)	Mauvaise évaluation de la provision des CET monétisables et celle de la provision pour chômage qui pourraient avoir un impact sur le résultat comptable.	Soutenabilité budgétaire	Soutenabilité de la gestion	ordonnateur	interne	2	2	2	2	4	1	4
Rémunération	Rattachement des passifs sociaux	Comptabilisation des CAPAC	MP3P2.26	Mauvais rattachement des charges	Insuffisance de recensement des charges de rémunérations à rattacher à l'exercice non passées dans le mouvement de paie de décembre (avancement échelon, primes, remboursement de transport, les heures d'enseignement des années antérieures, HC...). Non respect des règles de comptabilisation de la comptabilité générale. Cela pourrait avoir un impact sur le résultat comptable.	Qualité des comptabilités	Rattachement au bon exercice	ordonnateur et comptable	interne	2	1	2	2	4	1	4
Rémunération	Etablissement de la paie	Prise en charge des heures complémentaires	MP3P2.15	Payer des heures complémentaires à tort	L'effectivité des heures complémentaires réalisées n'est pas correctement justifiée, double saisie des HC possible ou encore déclaration d'heures non réalisées. Risque d'indu de paye, de consommation d'AE et CP à tort.	Qualité des comptabilités	Justification	ordonnateur	interne	1	1	1	1	1	3	3
Rémunération	Programmation budgétaire	Suivi du budget	MP3P2.2	Mauvaise évaluation des dépenses de personnel dans la contractualisation	Les dépenses de personnels ne sont pas correctement évaluées en amont des projets. Une partie des dépenses n'est pas reconnue éligible par le financeur. Il peut y avoir des risques de ne pas recevoir l'ensemble des recettes que l'Université doit percevoir. Dans ce cas, il peut subsister un reste à charge dans les dépenses de personnel à couvrir. Risque de consommation d'AE et de CP non prévue.	Soutenabilité budgétaire	Qualité de suivi et de l'actualisation de la programmation	ordonnateur	interne et externe	1	1	1	1	1	2	2
Rémunération	Programmation budgétaire	Suivi du budget	MP3P2.7	Mauvaise codification ou imputation (EOTP / Centre de coûts / NPC / Titre Etat ou RP)	Les dépenses de personnels peuvent être imputées sur une mauvaise imputation budgétaire. Une codification inexacte peut être liée à une mauvaise communication entre services ou par un manque de vigilance : saisie sur une mauvaise ligne budgétaire, doublon de crédits entre plusieurs centres de coûts. Le suivi budgétaire et le fléchage des EOTP sont erronés. Difficulté à justifier les dépenses en cas de contrôle et à récupérer les recettes dues.	Qualité des comptabilités	Imputation	ordonnateur	interne	1	2	2	1	2	1	2
Rémunération	Etablissement de la paie	Gestion des rémunérations principales	MP3P2.9	Absence de prise en compte des changements des données administratives des personnels	Les données administratives ne sont pas mises à jour (changements relatifs à la quotité de travail, la situation familiale, la domiciliation, les éléments de carrière (statut, échelon, sortie des effectifs), etc. pouvant induire un indu de paye ou de rémunération insuffisante. Montant des cotisations sociales inexactes. Impact sur la consommation du budget Non respect des procédures internes La fiabilité des données peut être remise en cause.	Qualité des comptabilités	Exactitude	ordonnateur	interne	1	2	2	1	2	1	2
Rémunération	Procédures spécifiques	Gestion des rémunérations principales	MP3P2.10	Problème des homonymes	Le versement de la rémunération est effectué au mauvais agent. Indu de paye.	Qualité des comptabilités	Imputation	ordonnateur	interne	1	1	1	1	1	2	2
Rémunération	Etablissement de la paie	Saisie des mouvements et contrôles	MP3P2.14	Mauvaise saisie des données du personnel	Des erreurs peuvent être faites lors de la saisie des données du personnel : saisie erronée d'un RIB, des unités de primes, des dates de fin de contrat ou saisie erronée des grades. Risque d'erreur de paie (indu de paye ou rémunération incomplète). Montant des cotisations sociales inexactes. Impact sur la consommation d'AE et CP à tort. La fiabilité des données peut être remise en cause.	Qualité des comptabilités	Exactitude	ordonnateur	interne	2	1	2	1	2	1	2
Rémunération	Etablissement de la paie	Demande d'acompte	MP3P2.16	Mauvais calcul de l'acompte	L'acompte n'est pas correctement évalué : saisie erronée, période de calcul inexacte. Il y a un risque d'indu de paye ou de rémunération incomplète.	Qualité des comptabilités	Exactitude	ordonnateur	interne	1	1	1	2	2	1	2

Rémunération	Etablissement de la paie	Toutes les tâches	MP3P2.18	Absence de veille réglementaire (CSG/ Taux des cotisations, primes, PPCR,...)	En cas d'absence de veille, il y a un risque de mauvaise évaluation des charges de rémunération . La qualité du budget est atteinte. Il y a un risque de non respect du cadre réglementaire et des procédures.	Qualité des comptabilités	Sincérité	ordonnateur	interne	2	2	2	1	2	1	2
Rémunération	Etablissement de la paie	Saisie des mouvements et contrôles	MP3P2.19	Non respect du calendrier de paie	Le calendrier de paie n'est pas respecté. La transmission à l'AC n'est pas assurée dans les délais impartis. Retard de paye	Qualité des comptabilités	Totalité	ordonnateur	interne	1	2	2	1	2	1	2
Rémunération	Etablissement de la paie	Saisie des mouvements et contrôles	MP3P2.21	Absence ou insuffisance de traçabilité et de suivi du contrôle des mouvements	Les contrôles des mouvements ne sont pas tracés ou insuffisamment. Les contrôles ne sont pas réalisés ou partiellement. Les actions de maîtrise des anomalies ne sont pas correctement orientées favorisant la redondance des anomalies.	Qualité des comptabilités	Justification	ordonnateur	interne	1	1	1	1	1	2	2
Rémunération	Procédures spécifiques	ation des rémunérations princip	MP3P2.11	Versement d'indemnité inexacte	Erreur dans le versement des indemnités dues. Absence de cohérence entre les indemnités versées et le statut de l'agent (RIFSEEP, SFT), des missions qu'il réalise ou conformément aux décisions de l'établissement. Il y a un non respect des règles internes. Cumul d'indemnités incompatibles. Rémunération induue ou insuffisante. Risque de consommation d'AE et de CP à tort.	Qualité des comptabilités	Réalité	ordonnateur	interne	1	1	1	1	1	1	1

AE (Autorisation d'engagement)	La limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année.
CP ( crédits de paiement)	La limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année.

**Critères de l'objectif de qualité des comptabilités \***

	Définition
Réalité	Inscription des opérations réelles et font l'objet du bon rattachement
Justification	Existence de pièces probantes, correctement justifiées
Présentation et bonne information	Présentation structurée selon les règles de tenue définies dans les référentiels dans un souci d'intelligibilité
Sincérité	Traduction de la réalité et de l'importance des éléments comptabilisés par l'application des règles de comptabilités édictées par les lois et règlements
Exactitude	Evaluation la plus exacte possible des engagements, des paiements, des encaissements et des consommations des autorisations d'emplois compte tenu des éléments disponibles
Totalité	Enregistrement de l'intégralité des opérations, budgétaires, comptables et de trésorerie
Non compensation	Aucune contraction entre les opérations de dépenses et de recettes
Imputation	Les mouvements budgétaires et comptables sont comptabilisés dans le respect des nomenclatures et leur classification
Rattachement à la bonne période	Rattachement à la bonne période, au plus près de la date du fait générateur au cours de l'exercice
Rattachement au bon exercice	Rattachement au bon exercice budgétaire et comptable

**Critères de l'objectif de soutenabilité de la programmation et son exécution \***

Qualité de la programmation budgétaire initiale	Permet d'assurer l'adéquation entre la mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques de l'organisme et le budget adopté par l'organe délibérant. Elle inclut la programmation des décisions ou actes de gestion sous jacents. Elle se déploie à la fois en pluriannuel et en infra annuel.
Qualité de suivi et de l'actualisation de la programmation	La qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation assure la mise en cohérence, dans le respect du budget voté, de la programmation avec les actes de gestion et la prise en compte des modifications en cours de gestion.
Soutenabilité de la gestion	La soutenabilité de la gestion se traduit par l'adéquation des projets de dépenses d'un responsable budgétaire aux moyens qui lui sont notifiés ou qui sont susceptibles d'être mis à disposition ainsi que la maîtrise de leur impact sur les années ultérieures, compte tenu de la couverture de dépenses incontournables.

\* Source : Arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable (décret du 7 novembre 2012)

**Critères de cotation des risques**

Gravité	Echelle d'appréciation	
Mesure l'impact du risque en fonction de la volumétrie financière de l'organisme et ses enjeux. Il est évalué en fonction de deux origines : Impact financier et comptable ; Impact légal et juridique.	1 : Risque faible	<0,5 M€
	2 : Risque modéré	Entre 0,5 et 3 M€
	3: Risque fort	Entre 3 et 7 M€
	4: Risque critique	>7 M€ (7% de la programmation)

Probabilité d'occurrence	Echelle d'appréciation	
Mesure le degré de vraisemblance ou la potentialité de survenance d'un événement	1 : Peu probable	Moins de 5%
	2: Possible	De 5% à 25%
	3 : Probable	De 25% à 50%
	4 : Survenance quasi certaine	Plus de 50%

Niveau de contrôle		
Mesure le niveau de maîtrise du risque en fonction des actions mises en place par les services	1 : Fort	Dispositifs existants, formalisés / documentés / évalués
	2 : Moyen	Dispositifs existants mais faiblement formalisés / documentés / évalués
	3 : Faible	Aucun dispositif mis en place

## PLAN D'ACTIONS 2026 - Contrôle Interne Financier

PROCESSUS/Procédure	Tâche/opération	Numéro du risque	Libellé du risque encouru	Description du risque encouru	Niveau de priorité du risque	Action(s) à mettre en place			Responsable principal de l'action	Porteur de l'action	Livrables attendus	Échéance
						Documentation	Organisation	Traçabilité				
MP1_Budget	Mise à jour la stratégie	MP1.2	Déficit de communication des orientations retenues	La programmation initiale pourrait ne pas refléter la mise en œuvre opérationnelle des objectifs stratégiques. Des actions sont susceptibles d'être reprogrammées.	1 - risque élevé	Note de cadrage	Rédaction d'une note de cadrage à faire voter en CA et à diffuser aux composantes/Laboratoires/Services	PV de délibération du CA	DGS	VP CA	Note de cadrage	CA du 22 mai 2026
MP3P1_Commande publique	Paiement des factures	MP3P1.37	Fraude	Conduite d'actions malveillantes donnant lieu à la réalisation d'un faux paiement, en cas de fausses factures, de surfacturation en raison d'un BdC erroné, dettes inexistantes, faux fournisseurs, contrat d'affacturage avec un faux RIB, demande de modification de RIB provenant d'un fournisseur domicilié à l'étranger non valide, et fraude au Président. La procédure mise en place au sein de l'établissement est détournée afin d'en retirer un profit personnel.	2 - risque modéré	Liste des RIB Frauduleux mis à disposition et actualisée régulièrement par la DGFI	S'assurer que le RIB de l'Université ne circule pas Sensibiliser une personne référente au sein d'une composante, d'un laboratoire ou d'une service à ce type de risque Sensibiliser aux formations de Cybersécurité Automatiser le contrôle des RIB dans SIFAC en collectant le fichier actualisé de la DGFI	Plan de développement des compétences : renouveler les actions de formation proposées ci-contre. Rediffusion du Courrier de la Présidence indiquant qu'il ne faut pas faire circuler le RIB de L'Université d'Artois mais solliciter l'Agent Comptable pour la diffusion du RIB de manière sécurisée Mise en œuvre de l'intégration de l'export des données de la DGFI dans SIFAC	Agent Comptable	La Présidence et l'Agent Comptable	Relance Courrier Actions de sensibilisation Mise en œuvre de l'intégration de l'export des données de la DGFI dans SIFAC (2027)	Été 2026 PDC 2026/2027 2027
MP3P1_Commande publique	Archivage et transmission des pièces justificatives et documents comptables	MP3P1.40	Documents comptables et pièces justificatives classés ou archivés de manière impropre ou encore détruit par erreur	L'archivage est désorganisé, les opérations ne sont plus justifiées. Il peut y avoir des difficultés en cas de contrôle.	2 - risque modéré	Actualiser la procédure existante portant sur l'archivage physique des documents et garantir l'archivage des documents dématérialisés	Relancer le recrutement d'un archiviste établissement OU Faire appel à un prestataire externe pour la gestion de l'archivage (en attente de devis)		DGS	La Présidence	Procédure actualisée	2026
MP3P2_Rémunération	Archivage des pièces	MP3P2.24	Pièces justificatives classées ou archivées de manière impropre	Il y a un risque de mauvaise traçabilité des opérations, mauvaises conditions d'archivage remettant en cause la sécurité et la conservation des documents. Il peut y avoir des difficultés en cas de contrôles.	2 - risque modéré	Actualiser la procédure existante portant sur l'archivage physique des documents et garantir l'archivage des documents dématérialisés	Relancer le recrutement d'un archiviste établissement OU Faire appel à un prestataire externe pour la gestion de l'archivage (en attente de devis)		DGS	La Présidence	Procédure actualisée	2026